

46

trimestriel
juin 2017
Bureau de dépôt:
6000 Charleroi

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

ZOOM : ISR,
des produits éthiques,
vraiment ?

ÉVÉNEMENT : Fraude fiscale,
25 milliards s'envolent
chaque année

A photograph of a man with a beard and a striped shirt, likely a shopkeeper, handing a 5000 Indian Rupee note to a customer. The customer's hand is visible in the foreground, reaching out to receive the note. The background is slightly blurred, showing what appears to be a shop or market stall with various items on display. The lighting is warm, and there are some blue lights visible in the background.

LA FIN DU
CASH



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Réseau Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement.

Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité,...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Il est édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

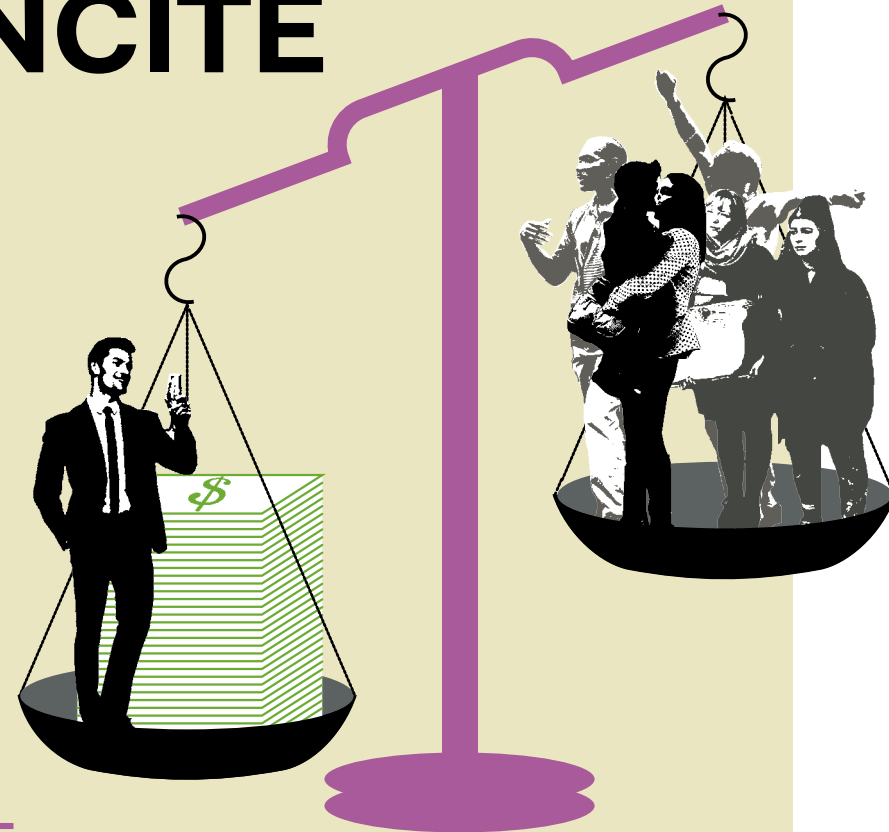
Rédaction :
rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
(Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06)
www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro :
Bernard Bayot, Julien Collinet, Laurence Roland.
Graphisme et mise en page :
Louise Laurent & Élise Debouty
Photo de couverture :
© Prabhath Kumar Verma / Pacific Press / Barcroft Media
Impression : La Libre Belgique



La Libre BELGIQUE

LES 1^{ER} ET 2 JUILLET 2017 À NAMUR

RENCONTRES FINANCITÉ



**CETTE ANNÉE,
NOUS PARLERONS
DES INÉGALITÉS
ET TENTERONS,
ENSEMBLE, D'EN
DÉCORTIQUER
LES MÉCANISMES
ET DE DÉGAGER
LES SOLUTIONS
POSSIBLES.**

Le monde dans lequel nous vivons est profondément inégalitaire. Le fossé entre riches et pauvres ne cesse d'augmenter : 1 % des plus riches détiennent autant de richesses que le reste de la planète. Comment se produisent et reproduisent les inégalités ? Nos politiques sont-elles pertinentes pour lutter contre ce fléau ? Face à ce constat quelles sont nos marges d'action ?

**Informations et réservations sur
www.financite.be ou au 02 340 08 60**



**À DÉCOUVRIR
CE MOIS-CI**

FINANCITÉ EN MOUVEMENT

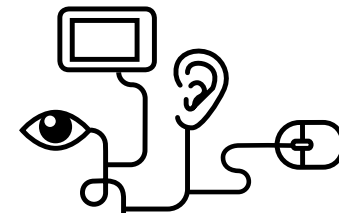
Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

- Namur-Hainaut : Longue vie au Lumsou
- Liège-Luxembourg : Une nouvelle CAF à Liège
- Bruxelles-Brabant : Échanger sans un euro !

CAMPAGNES, PLAIDOYER, RECHERCHES

- La banque travaille-t-elle dans notre intérêt ?
- Le fraudeur, un bandit comme les autres ?
- Le secret des coopératives



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Rachat d'actions, la cerise sur le gâteau des actionnaires

Le rachat d'actions vient du manque de confiance, de faibles perspectives d'avenir et de l'aversion au risque des marchés. La masse monétaire injectée dans l'économie réelle est en diminution avec des impacts sur l'économie et la création de richesses. Les sociétés ne font que réagir à l'environnement économique. Les entreprises sont comme des cellules dans un milieu de culture. Si le milieu s'appauvrit, les cellules réagissent en ralentissant leur rythme.

Gérald Rorive

ING, entre greenwashing et malhonnêteté

Un effort est demandé à tous les habitants de la planète de réduire les émissions de carbone. Je pensais que les banques s'étaient engagées à contribuer à cet effort. Il est donc incohérent d'investir dans des centrales à charbon dont on connaît les effets néfastes. Veuillez donc suspendre et renoncer à tout soutien à ces activités, d'autant plus qu'on connaît d'autres moyens de produire de l'énergie plus respectueuse de l'environnement et de la santé des humains.

Catherine de Crombrughe

Je suis tout simplement choqué par l'hypocrisie d'ING. Mais les autres banques sont-elles propres pour autant ? Quel monde ! Mais qui sont donc tous ces actionnaires qui soutiennent de telles banques ? C'est bien l'homme qu'il faut changer et non le système.

Antoine Buxant

Il est déplorable de constater que la finance n'est pas prête de changer et que la politique n'ose pas prendre de décisions étant menée par la finance. Tant que l'argent restera le leitmotiv de certains, l'humain ne trouvera pas sa place. Mais soyons positifs, des combats dans tous les coins du monde sont occupés à prendre forme et ensemble un jour, espérons proche, tout devra basculer, car il n'y aura plus de choix.

Didier Leber

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : [WWW.FINANCITE.BE](http://www.financite.be) + **f**

LE SENS DE L'HISTOIRE

Bernard Bayot

Or donc le 1^{er} juin dernier, le président des États-Unis a tourné le dos à l'histoire et décidé que son pays allait rompre avec l'accord de Paris sur le climat. *On ne va pas danser quand monsieur Trump siffle. L'accord de Paris n'est pas renégociable*, a réagi vivement le Premier ministre Charles Michel en évoquant un acte brutal du président américain. Pour autant, la Belgique est-elle à la hauteur de cette posture de vierge climatique effarouchée ?

Le 26 novembre 2015, la majorité fédérale votait une résolution par laquelle le Parlement demande notamment au gouvernement de mener une politique positive afin que les investissements privés soient de plus en plus orientés vers des placements neutres sur le plan climatique, tournant ainsi le dos aux investissements dans l'extraction et l'exploitation des combustibles fossiles. Le 8 juin 2017, la Commission européenne a elle-même jugé prioritaire de définir un cadre politique et réglementaire qui garantit que les flux financiers n'hypothèquent pas notre avenir car, pour avoir un impact, les financements durables doivent être intégrés aux décisions financières à tous les niveaux.

Près de 18 mois après le vote à la Chambre, il devient urgent que le gouvernement belge réagisse. Voici deux suggestions neutres budgétairement et susceptibles d'être rapidement mises en œuvre.

D'abord, est-il légitime – et pour tout dire malin – d'encre octroyer un incitant fiscal inconditionnel aux épargnes-pensions ? Pourquoi ne pas le limiter à celles qui investissent dans des entreprises et des États qui respectent un certain nombre de critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance, notamment qui soient neutres sur le plan climatique ?

Même question pour l'exonération de précompte mobilier sur les intérêts des comptes d'épargne : pourquoi ne pas emboîter le pas du Parlement italien qui a approuvé à l'unanimité en décembre dernier une loi qui crée le statut de banque éthique et durable pour les établissements de crédits respectant certaines règles, notamment relatives à l'impact social et environnemental, et réserver l'exonération de précompte mobilier aux clients de celles-ci ? Ce serait sans doute un moyen de répondre aux objections de la Cour de justice de l'Union européenne qui estime que l'avantage fiscal des livrets belges constitue toujours une entrave aux libertés prévues par les traités européens.

Trump tourne le dos à l'histoire, laissons-en lui l'exclusivité ! ■

DOSSIER

LA FIN DU CASH



Cartes bancaires, Paypal, mais aussi paiements sans contact ou par smartphone... Depuis quelques années, les innovations technologiques ont bouleversé nos habitudes. Les nouveaux moyens de paiement électroniques ont conduit à une raréfaction de l'argent liquide. Mais au-delà de simples réflexes de consommateur, il se joue peut-être un peu plus que la simple disparition du cash de nos porte-monnaie. Certains citoyens voient dans ce phénomène une conséquence liberticide, alors que différents gouvernements le justifient par une lutte contre l'économie souterraine. De l'autre côté, il sonne l'arrivée en force d'acteurs du numérique lorgnant sur l'énorme gâteau que se partageaient les banques jusqu'à maintenant. Ces dernières y résisteront-elles ? Décryptage.

© Vodafone Medien

DOSSIER

LE CASH, BIENTÔT LIQUIDÉ ?

La fin de l'argent liquide serait programmée. Les banquiers, centraux et privés, auraient tout à y gagner. Les citoyens, beaucoup moins ?

Julien Collinet

En 2026, on ne paiera plus en cash. La sentence est prononcée par John Cryan, lors du Forum économique mondial de Davos en 2016. Pour le CEO de la méga-banque Deutsche Bank, le cash serait terriblement inefficace et coûteux. Également présent lors de cette réunion, le patron de Paypal, leader international du paiement en ligne, boit alors du petit lait. La numérisation de l'argent est devant nous. Il est implacable que l'argent liquide va disparaître. Dans les faits, ce constat est d'ores et déjà en partie une réalité. Certaines banques américaines telles que JP Morgan ont, en effet, interdit à leurs clients de stocker des espèces dans les coffres de la banque. Dans les pays scandinaves, le phénomène est encore plus flagrant. En Suède, l'argent a pratiquement disparu des porte-monnaie. Seules 20 % des transactions sont encore effectuées en cash. Les soixante milliards de couronnes suédoises (6 milliards d'euros) encore en circulation sous forme de pièces et de billets, ne représentent plus que 2 % du PIB (contre 10 % dans la zone euro), alors que de plus en plus de commerçants refusent, eux, désormais tout simplement ce moyen de paiement. Ironie du sort, la Suède était pourtant le premier pays à avoir introduit les billets de banque, en 1661.

L'utilisation de l'argent liquide est avant tout un phénomène culturel explique Geoffrey Minne, économiste chez ING. En Allemagne par exemple, le cash est encore très courant. Cela s'explique par une faible coordination entre les banques. Les retraits dans des banques où vous n'êtes pas client vont être sur tarifés. Cela pousse les utilisateurs à faire de gros retraits. À l'inverse, les Français utilisent de façon massive le chéquier depuis des dizaines d'années. Ils sont habitués à se passer de liquide. La banque néerlandaise a publié au mois d'avril une étude sur cette question dans différents pays occidentaux. Il en ressort des disparités importantes. Au restaurant, 80 % des Autrichiens vont régler leur addition en espèces. En Belgique, cette statistique tombe à 34 %. Comparativement à certains de ses voisins européens, le Belge reste tout de même attaché au cash. Selon le sondage d'ING, le Belge possède dans son portefeuille

l'équivalent de 50 euros. 85 % l'utilisent régulièrement pour les achats de moins de 10 €, et surtout 62 % d'entre eux désirent continuer à l'utiliser et s'opposent à sa disparition.

Les banques ont tout à y gagner Si les banques s'intéressent et font la promotion des moyens de paiement numériques (carte bancaire, paiements sans contact mais aussi le mobile-banking, voir p. 8), c'est bien sûr afin d'offrir un service supplémentaire à leurs clients. Mais elles y trouvent également une véritable source d'économie. Pour une banque, les paiements électroniques sont beaucoup plus faciles reconnaît Geoffrey Minne. Déplacer de gros montants en cash, cela coûte extrêmement cher.

Les billets de 500€ représentent un quart des euros en circulation.

Dans son ouvrage, « La fin des banques ? »¹, Philippe Herlin docteur en économie, relevait que dans le cas des banques françaises, gérer et alimenter les 56 000 distributeurs à billets sur le territoire leur coûtait pas moins de 2,6 milliards d'euros tous les ans. Les cartes bancaires, par contre, rapportent 2,7 milliards d'euros, grâce aux commissions payées par leurs utilisateurs : le client, qui paye un forfait pour l'obtenir, mais aussi et surtout le commerçant. Alors, les banques auraient-elle tout intérêt à supprimer l'argent liquide ?

Ces dernières semaines, une fausse information circulait sur les réseaux sociaux. L'Union européenne aurait publié un texte afin d'interdire la monnaie papier à l'horizon 2018. S'il n'en est en fait rien, l'anecdote révèle la défiance d'une partie des citoyens envers la disparition de l'argent liquide. En réalité, le document était une étude évaluant les hypothèses quant à l'avenir du cash. Parmi celles-ci, la suppression de la monnaie physique est étudiée. En revanche, la Commission européenne a bel et bien acté la disparition du billet de 500 €. S'il est extrêmement rare, voir improbable, de trouver une de ces coupures dans son portefeuille, ces billets représentent pourtant près d'un quart (23,4 %) de la valeur des billets en circulation, soit 263 milliards d'euros, selon les statistiques de la Banque centrale européenne (BCE). Via cette



© Pexels.com

mesure, la BCE entend freiner les activités illicites que le billet de 500 € faciliterait. Les grosses coupures, cela sert avant tout l'économie souterraine et le travail non déclaré poursuit Geoffrey Minne. La Belgique n'a d'ailleurs pas



L'Inde a récemment supprimé 86 % de sa masse monétaire en circulation.

© Saikat Paul / Pacific Press / Barcroft Media

attendu la fin du billet de 500 € pour prendre des mesures afin de limiter les fuites fiscales causées par l'argent liquide. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il est interdit de payer en liquide une somme supérieure à 3 000 €, contre 15 000 € auparavant. Toutefois, une directive européenne prévoit de réhausser ce seuil à 7 500 €.

Le cash favorise-t-il la fraude fiscale ?

Malgré ces risques de fraude, aujourd'hui 85 % des transactions dans le monde – en volume et non en montant – sont toujours effectuées grâce à de la monnaie papier, notamment dans les pays en voie de développement. Pour ces derniers, son utilisation reste une des causes de fuite de leurs recettes fiscales. À tel point que des mesures radicales ont dû être prises. Minée par l'économie informelle, l'Inde ne voit ainsi que 3 % de ses ressortissants payer l'impôt sur le revenu. À la fin de l'année 2016, le pays a donc décidé, de supprimer les billets de 500 et 1 000 roupies, les coupures les plus utilisées dans le pays, soit 86 % de la masse monétaire en circulation ! Les Indiens étaient invités à échanger leur cash contre de nouveaux billets

Lors d'un paiement virtuel, un individu peut dépenser deux fois plus qu'avec du cash pour un même produit.

mais avec de sérieuses contraintes : pas plus de 4 000 roupies (55 €), le reste devant être déposé sur un compte en banque et à partir de 3 500 € ils devaient justifier auprès du fisc la provenance des fonds. L'opération ne s'est pas déroulée sans un certain chaos. Des files monstrueuses se sont formées devant les guichets bancaires. L'économie a alors plongé. Selon Charles Walsh, un analyste de Mirabaud Asset

Management, alors présent sur place, les grossistes ne fonctionnaient plus qu'à près de 10 % de leur activité habituelle, et les détaillants aux alentours de 25 %.² Au même moment et de l'autre côté du globe, le Venezuela supprimait, lui, son plus gros billet en circulation. Suite à la publication d'une enquête révélant que des milliards des billets de 100 bolivars (environ 9 centimes d'euro) étaient aux mains d'organisations mafieuses, le président du pays, Nicolás Maduro signait un décret afin de retirer de la circulation en... 72 heures.

Pas adapté à tout le monde

Si de telles mesures paraissent pour l'instant improbables en Europe. Certains redoutent bien la disparition des billets de banque dans un futur proche. Une pétition « Non à la société sans cash ! » a recueilli en ligne près de 35 000 signatures en quelques mois. *Les moyens de paiement électroniques sont très pratiques, mais une monnaie n'existant que sous forme de crédit, c'est une régression totale, camouflant des mesures liberticides* explique Simone Wapler, rédactrice en chef des publications Agora, une newsletter financière néo-libérale, à l'origine de la pétition.

Mais la généralisation des paiements électroniques peut également se révéler être facteur d'exclusion. Selon une enquête de 2016³ du Gezinsbond, (l'équivalent en Flandre de la Ligue des familles), plus de 30 % des sondés sont incapables d'effectuer un paiement en ligne à l'aide d'une carte de débit ou de crédit. Et plus de la moitié d'entre eux ne peuvent payer une facture via un service de paiement en ligne, type Paypal. Enfin, la question de l'argent virtuel, peut poser de sérieux problèmes en matière de gestion budgétaire. Les consommateurs peuvent avoir un rapport bien différent par rapport au type de monnaie utilisée. Drazen Prelec, un professeur du MIT, précurseur dans l'étude des sciences neuro-économiques, c'est-à-dire le comportement des consommateurs ou des investisseurs en fonctions de paramètres cognitifs ou émotionnels, a évalué la question. L'expérience a révélé que lorsque l'argent reste caché, lors d'un paiement virtuel, la responsabilisation d'un consommateur est largement inférieure. Le montant dépensé pour un même produit, par une personne, peut alors être deux fois supérieur à celui dépensé lorsqu'elle paie en liquide. ■

1. Éditions Eyrolles, 2015

2. Interrogé par la Tribune, 15/12/2016

3. Enquête publiée en septembre 2016 menée auprès d'un échantillon de 1 015 personnes

LE JEU DANGEREUX DE LA BCE

L'économiste Didier Marteau¹, voit avant tout dans la disparition du cash, un échec du *quantitative easing*.

Cette politique lancée par les banques centrales européenne (BCE) et américaine (Fed) consiste à racheter massivement aux banques des titres de dettes afin d'inonder les marchés de liquidités. Interview.



Propos recueillis par Julien Collinet

La suppression du cash est-elle un enjeu pour le secteur bancaire ?

■ C'est avant tout un enjeu pour les banques centrales. Lorsqu'une banque prête 100 € à un ménage ou une entreprise, elle n'a besoin que de 10 € en liquide, correspondant à la demande de billets par son client. Le solde, 90 € environ, reste dans le circuit bancaire. Dans le cadre de sa politique monétaire, la Banque centrale peut en conséquence contrôler la création monétaire en fixant le taux d'intérêt appliqué au refinancement des banques. La disparition des billets réduirait fortement ce besoin de refinancement et donc le pouvoir de contrôle de la Banque centrale sur la création monétaire. Ou redonnerait aux réserves obligatoires un rôle qu'elles n'ont plus aujourd'hui.

« La monnaie, un bien commun qui améliore le bien-être collectif »

Quelles ont été les conséquences du quantitative easing ?

■ Les politiques monétaires menées aux États-Unis entre 2008 et 2014, et en Europe depuis 2015, n'ont pas eu les effets attendus. La Fed a par exemple multiplié par cinq la quantité de monnaie détenue par les banques, mais le volume des crédits distribués n'a été, sur la période, qu'à peine multiplié par deux. Cet afflux de liquidités a surtout permis aux banques d'acheter des actifs financiers, actions, matières premières, mais surtout des obligations d'État, et d'augmenter le prix des actifs financiers. Comment expliquer autrement la baisse spectaculaire des taux d'intérêt des obligations d'État, dont certains sont devenus négatifs, alors que le besoin de financement des États ne cessait de croître. Les politiques monétaires sont responsables de la création de « bulles », dont la sortie sera un exercice périlleux.

Selon vous, la suppression du cash conduirait à la mise en place de taux d'intérêt négatifs ?

■ Face à ce constat, plusieurs solutions alternatives pourraient être effectivement mises en place, avec pour but de relancer le crédit. La première suggère, dans la logique de l'*helicopter money* de Milton Friedman, de distribuer de la monnaie directement aux citoyens, par un virement de la Banque centrale sur leur compte de dépôt. Une autre solution, moins agréable, consisterait à imposer un taux d'intérêt négatif sur les dépôts des entreprises et des ménages

dans les banques, afin de les inciter à consommer ou investir. Mais cette solution ne serait efficace que s'ils ne peuvent pas transformer leurs dépôts en billets et imposerait donc une disparition des billets. Au passage, cette solution est déjà en application pour les banques de la zone euro. Le taux de rémunération des dépôts des banques à la BCE étant de... - 0,40 %, avec pour objectif d'inciter les banques à utiliser cette monnaie pour refinancer des prêts.

La monnaie est-elle un bien commun ?

■ Il faut distinguer le bien public et bien commun. La monnaie n'est pas un bien public comme un bien dont la propriété est collective, tel que l'éclairage public. C'est en revanche un bien commun, dont l'usage améliore le bien-être collectif. Son rôle originel, défini par Keynes, est d'organiser les transactions de manière efficace. Mais elle est aussi un vecteur d'identité et d'intégration culturelle. Étendre le périmètre géographique d'une monnaie, comme on l'a fait avec l'euro, c'est élargir l'espace culturel désormais partagé par un plus grand nombre de citoyens. Le fait que le monopole d'émission de monnaie ait été transféré, des Banques centrales nationales vers la Banque centrale européenne, ne change rien, parce que l'euro n'est pas un bien public, mais un bien commun. Le développement des *Bitcoins* le confirme : si d'autres modalités de paiement sont plus efficaces, elles se substitueront à elle. ■

1. Professeur à l'ESCP Europe et conseiller chez Aon France



© European Central Bank



Si ce logo est présent sur votre carte bancaire, il est possible de payer sans contact.

PAIEMENT SANS CONTACT, PROGRÈS OU DANGER ?

Payer son journal chez le libraire ou un sandwich au restaurant en passant sa carte bancaire, ou son smartphone, près du terminal de paiement de son commerçant, en un clin d'œil, sans aucun code secret ou identification c'est désormais possible.

Julien Collinet

C'est même devenu une norme pour un nombre grandissant d'utilisateurs. Si la Belgique était « à la traîne » par rapport à ses voisins, les enseignes bancaires mettent le paquet ces derniers mois pour rendre populaire ce service. D'ici la fin de l'année 2017, 90 % des terminaux devraient permettre ce mode de paiement alors qu'un million de cartes bancaires actuellement en circulation, sont déjà équipées de la technologie NFC, qui permet le paiement sans contact. Votre carte en est peut-être d'ailleurs déjà équipée (voir logo ci-contre).

Le système est bien souvent directement activé sur les nouvelles cartes bancaires et il faut, si on le souhaite, demander expressément à sa banque de le désactiver. Ce procédé de communication n'a pour autant rien de révolutionnaire. De nombreux smartphones en étaient déjà équipés depuis 2010. C'est grâce à celui-ci également, que l'on peut valider son titre de transport dans un bus ou ouvrir la porte des locaux de son entreprise à l'aide d'un badge.

Des failles de sécurité ?

Si cette innovation technologique peut paraître pratique et permettre un précieux gain de temps (quoique relatif, taper un code secret ne prend que quelques secondes), elle pose de nombreuses interrogations du côté des consommateurs. Pour certains, la dépense peut être minimisée et le risque d'achat compulsif multiplié (voir page 6). Afin d'éviter d'éventuelles dérives, les montants maximum par paiement, sont bien souvent plafonnés par les banques à hauteur de 25 €. En cas d'utilisation trop fréquente, un code PIN peut éventuellement être demandé. Mais en termes de sécurité, cette technologie est-elle pour autant fiable ? En cas de vol, ou de perte, un individu peut très aisément effectuer des paiements avec cette carte, avant que la victime ne fasse opposition auprès de sa banque. Du côté des spécialistes de la cryptographie, on reconnaît que le risque « financier » est limité, mais ces derniers maintiennent également que ce système ouvre des brèches dans la sécurité. Le paiement accidentel peut en effet subvenir, lorsqu'un client passe deux fois par erreur sa carte près d'une borne, ou si dans son portefeuille, se trouve une autre carte NFC. Un pickpocket 2.0, peut également approcher un terminal de paiement de votre portefeuille et vous débiter de 25 €, l'expérience ayant déjà eu lieu dans le métro au Royaume-Uni. À tel point que le célèbre vendeur d'antivirus informatiques Norton,

commercialise désormais... des jeans et vestes permettant de bloquer les ondes afin d'éviter ce type de fraude. Solution plus simple, il est possible de ranger sa carte dans un étui de protection en aluminium fonctionnant comme une cage de Faraday. Plus inquiétant encore, dès 2012, un expert en informatique Renaud Lifchitz,

démontrait dans une vidéo populaire sur internet, qu'il était possible avec quelques compétences et un simple smartphone, « d'aspirer » toutes les données d'une carte bancaire NFC (transactions, nom, numéro de compte, etc...) et d'avoir un libre accès à celle-ci.

Qui paiera la note ?

Enfin, cette technologie favorise la voie à une généralisation des paiements numériques, ce qui peut coûter cher aux commerçants. À l'inverse d'un paiement en liquide, lors d'une transaction via carte bancaire, trois acteurs prélèvent une commission : l'opérateur (Worldline...), l'émetteur de la carte (Mastercard, Bancontact ...) et enfin la banque. Si celles-ci restent relativement faibles, les coûts sont bien plus significatifs pour les commerces de plus petites tailles et dans le cas de petits montants. Afin de favoriser les paiements par carte, le SPF Économie a annoncé en début d'année vouloir interdire aux commerçants d'appliquer un surcoût (souvent autour de quelques dizaines de centimes). Indubitablement ces frais seront répercutés sur le consommateur, afin de rémunérer les entreprises qui agissent en situation de quasi monopole sur le secteur. ■



© Vodafone Medien

LA « BANQUE À PAPA » EST-ELLE MORTE ?

Apple, Google, mais aussi Carrefour ou Orange, le secteur bancaire auparavant en situation d'oligopole subit une concurrence nouvelle. « La banque à papa » résistera-t-elle ?

Julien Collinet

Le secteur bancaire est chamboulé de toute part. Le 7 mars dernier, Android Pay, le système de paiement par smartphone développé par Google débarquait en Belgique. Grâce à cette application, l'utilisateur peut effectuer des paiements à l'aide de son smartphone, en ligne, comme dans un magasin. Pour l'instant seul BNP-Paribas-Fortis, accepte de travailler avec Google et propose à ses clients cette application. En France, c'est le concurrent de Google, Apple, qui a lancé son application mobile. Face à lui, la grande majorité des banques françaises font de la résistance. Les banques françaises se plaignent notamment, car Apple rogne leurs marges. Au-delà de cet aspect pécuniaire, le problème est sans doute plus large. Si *Les banques freinent des quatre fers, c'est moins à cause des commissions que parce qu'elles ont peur de faire entrer le loup dans la bergerie* défend Philippe Herlin, économiste indépendant¹. Les données des clients sont en effet un des enjeux de cette guerre commerciale. En ouvrant les données de leurs clients aux géants du numérique, les banques leur confient un trésor de guerre et voient leur marché mis à mal. Si *Apple a accès aux clients des banques, ils risquent une fois qu'ils auront obtenu suffisamment de clients d'ouvrir leur propre banque. Dans ce cas, les banques traditionnelles vont se faire court-circuiter.*

Vers une banque 100 % en ligne ?

Si la rentabilité des grandes banques est incontestable – à titre d'exemple ING vient d'annoncer un bénéfice net de 1,18 milliards € pour le premier trimestre 2017, soit une hausse de 40 % – elles ont vu leurs marges diminuer ces dernières années quant à leurs activités de dépôt suite à l'historique faiblesse des taux d'intérêt. Pour compenser, les banques jouent sur deux leviers. D'un côté, les frais bancaires, qui ont augmenté de manière significative ces derniers mois. Le prix d'un virement papier a par exemple explosé. Depuis le 1^{er} janvier, il est désormais facturé à 9,68 € chez ING, 9 € chez Crelan, contre 6 € auparavant. De l'autre côté, elles réduisent de façon drastique leurs effectifs et le nombre d'agences physiques. Entre 2012 et 2015, plus de 900 agences ont fermé leurs portes en Belgique, ING d'ici 2021 en fermera 600 à elle seule, 40 pour BNP en 2017. *L'ensemble du secteur est bâti sur un modèle datant des années 80. Leur business est dépassé, notamment à cause de leur présence dans les centres-villes qui coûte extrêmement cher* poursuit Philippe Herlin.

Les banques pourraient également se faire déborder par d'autres acteurs qui ont décidé de miser sur la banque 100 % en ligne. Si les banques traditionnelles se sont déjà lancées sur ce secteur, *elles étaient loin d'être accessibles à tous* poursuit Philippe Herlin. *Elles étaient réservées à un certain niveau de*



© Daniel Gonzalez Fuster

la population, les cadres urbains notamment, car elles exigeaient un certain flux de revenus. L'entreprise de télécommunications Orange lancera sa banque 100 % mobile et gratuite le 6 juillet. Son arrivée à l'intérieur de nos frontières est, elle, prévue pour 2018 d'après Le Soir. *Je vois cela d'un bon œil, à condition bien*

Apple ou Google pourrait bien ouvrir sa propre banque

sûr d'être un utilisateur de smartphone. Leur modèle est surtout sécurisé, car ce ne sera qu'une banque dépôt. Ils feront du crédit mais c'est tout, le niveau de risque est très faible. Orange a déjà une expérience dans le domaine. Un service similaire, Orange Money en Afrique, a d'ailleurs permis à un nombre non négligeable de personnes de disposer d'un compte bancaire. Plus surprenant encore, des enseignes de la grande distribution se lancent dans l'aventure. Déjà présents sur le marché des crédits à la consommation, la Fnac et Carrefour ont sorti leurs cartes bancaires. Si les distributeurs s'intéressent, eux, à nos profils, c'est aussi pour avoir des informations. Ils sont sans doute très curieux de savoir comment et où dépensez-vous votre argent, quand ce n'est pas dans leur magasin... ■

1. Auteur de *La fin des Banques*, Eyrolles, 2015

ZOOM

ISR : DES PRODUITS « ÉTHIQUES », VRAIMENT ?

L'investissement socialement responsable (ISR) a décollé de façon spectaculaire ces derniers mois. Pourtant, malgré l'attrait des investisseurs, l'immense majorité des produits financiers vendus par les banques n'a pas grand-chose d'éthique.

Julien Collinet

Entre 2015 et 2016, l'encours des fonds ISR a doublé. Il est en effet passé de 8,94 milliards € à 16 milliards €. À l'inverse d'un investissement classique, l'investissement socialement responsable (ISR) est censé garantir des préoccupations sociales, éthiques, de gouvernance ainsi qu'environnementales et ne répond donc pas uniquement à des critères financiers.

Le bond observé en Belgique pour ce type de placements est d'autant plus spectaculaire qu'il stagnait depuis une dizaine d'années et témoigne d'un attrait certain des investisseurs particuliers pour des produits où la rentabilité financière n'est pas l'unique but. Dès 2014, une étude menée par ING prouvait qu'un investisseur belge sur deux se déclarait prêt à investir dans ce type de produit.

Les établissements bancaires l'ont d'ailleurs bien compris. Le nombre de fonds ISR proposés en Belgique est en légère hausse. On en dénombrait 330 à la fin de l'année 2016, contre 315 l'année précédente. Surtout, les banques n'hésitent pas à communiquer sur le côté éthique de leurs produits, publiant dans les journaux des publicités illustrées avec de jolies éoliennes ou des enfants courant dans un paysage bucolique.

De belles images

Toutefois que se cache-t-il derrière ces belles images ? Certains pays ont pris des mesures afin de définir ce qu'était l'ISR. En France, par exemple, un label a été créé depuis 2016. Celui-ci doit permettre de garantir la qualité extra-financière des produits ISR. Fin 2016, 58 fonds gérés par neuf sociétés de gestion l'avaient obtenu, représentant un encours total s'élevant à plus de 10 milliards d'euros. À l'inverse, en Belgique, il n'existe aucune norme pour définir ce qui est ISR ou non.

Conséquence, on peut retrouver aujourd'hui, tout et n'importe quoi derrière cette dénomination. Pour l'investisseur, connaître la réalité des investissements lorsqu'il souscrit à un fonds ISR revient à chercher une aiguille dans une botte de foin et faire une confiance aveugle à sa banque.

Depuis douze ans, Financité publie un rapport annuel sur l'investissement socialement responsable et effectue un travail de fourmi afin de recenser les actifs présents dans les fonds ISR proposés en Belgique. Pour juger de la qualité de ceux-ci, Financité applique une règle stricte, mais juste, en établissant une liste noire répertoriant toutes les entreprises ou États ne respectant pas les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance. Si un fonds possède un actif de cette liste, il reçoit la note de zéro étoile. Et le résultat est édifiant : 89 % des fonds ISR commercialisés en Belgique reçoivent ainsi cette note nulle (70 % à cause de cette liste noire, 8 % car les infos sont insuffisantes et 11,5 % sont des produits structurés dont la composante stable n'a pas d'approche ISR).

Lorsque votre banquier vous vend un produit éthique, en réalité vous financez des armes nucléaires ou à sous-munitions

Travail d'enfants et pollution à grande échelle

En prenant par exemple, chez BNP Paribas Fortis, le fonds Portfolio FOF – Stability Sri, on retrouve, entre autres, dans ce portefeuille des bons du trésor du Panama, pays connu pour être un paradis fiscal et mis en lumière récemment dans le cadre des Panama Papers. Mais encore des actions de Nestlé, alors que le géant agroalimentaire a, entre autres, été accusé par le gouvernement canadien d'avoir manipulé les prix du chocolat, de piétiner les droits des travailleurs et les droits syndicaux en Bolivie où des employés de Nestlé ont été assassinés alors qu'ils faisaient grève... Toujours dans ce fonds, on retrouve des actifs Airbus. Au-delà de l'aéronautique, Airbus est également l'un des plus grands vendeurs d'armes au monde et participe notamment à la fabrication de missiles nucléaires.

Pour résumer, lorsque votre banquier vous vend un produit « éthique » vous financez en réalité... des armes nucléaires.

Investir n'est pas un acte anodin

Autre exemple, KBC commercialise un fonds d'obligations intitulé Eco Fund Climate change. Derrière cette appellation, semblant de première apparence, œuvrer pour la transition écologique et lutter contre le réchauffement climatique, on retrouve des actifs de Hanwha Q Cells, société rachetée par la firme Hanwha, anciennement Korea Explosives. Comme son nom l'indiquait, ce conglomérat sud-coréen est spécialisé dans les explosifs. Mais parmi ses nombreuses activités, Hanwha est notamment l'un des plus gros producteurs... d'armes à sous-munitions. Chez d'autres banques, on retrouve encore des entreprises faisant travailler des enfants, ou même les pétroliers Total ou Chevron, connus pour être parmi les plus gros pollueurs de la planète.

Tout n'est bien sûr pas à jeter sur le marché belge de l'ISR, et la progression de ce secteur est à saluer. Toutefois, investir dans une entreprise n'est pas un acte anodin. Cela revient à soutenir la politique de cette dernière en lui octroyant des moyens financiers. Alors que de plus en plus de citoyens, cherchent à donner du sens à leur argent, il serait temps que les banques fassent preuve de transparence quant à leurs investissements. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : LE RAPPORT DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE 2017 VIENT DE SORTIR, CONSULTEZ-LE SUR WWW.FINANCITE.BE FINANCITÉ SOUTIENT LA COALITION CLIMAT : WWW.KLIMAATCOALITIE.BE/FR

Shell, l'une des entreprises les plus polluantes au monde, responsable de la catastrophe du Delta du Niger, se retrouve dans des fonds « éthiques ».



© Greenpeace

LES MENSONGES D'ING

La banque ING avait annoncé arrêter tout investissement dans des centrales à charbon. Pourtant, Greenpeace vient de révéler qu'elle finançait un nouveau projet similaire en Indonésie. Explications avec Mathias Balcaen, de Greenpeace.

Que reproche-t-on à ING ?

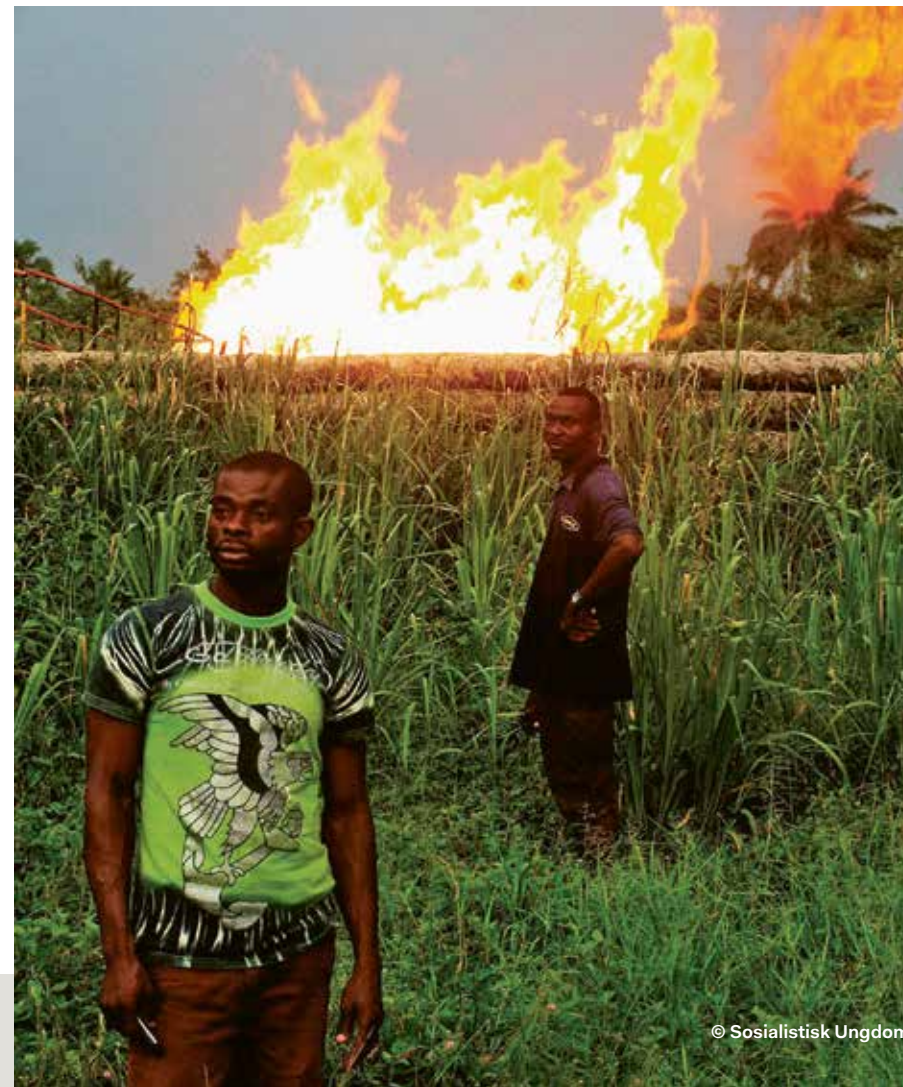
De financer une centrale à charbon qui est un désastre social et climatique. Ce type de centrale a un impact important sur la santé publique. En Indonésie, elles causent 6 500 décès prématurés. La nouvelle centrale planifiée à Cirebon causerait encore 600 décès supplémentaires chaque année. Elle contribuerait également au réchauffement climatique dans une région qui souffre déjà des conséquences de cette catastrophe. On y a constaté une augmentation du nombre d'inondations et un accroissement des périodes de sécheresse.

Pourtant ING avait pris des engagements à ne plus financer de centrale à charbon ?

Depuis fin 2015, la politique de désinvestissement d'ING est claire. La banque ne devrait plus financer de nouvelles centrales à charbon. Dans leur communiqué de presse de l'époque, ils déclaraient d'ailleurs que cette politique serait mise en œuvre immédiatement. Mais huit mois plus tard, en août 2016, ING annonçait qu'ils allaient tout de même investir dans la nouvelle centrale à charbon de Cirebon.

Quel est le diagnostic de Greenpeace sur les investissements des banques présentes sur le marché belge ?

Elles investissent toujours trop dans les énergies fossiles. On leur demande de stopper immédiatement chaque investissement dans des nouveaux projets d'extraction des combustibles fossiles ou de production d'électricité à base des combustibles fossiles. Il faut également arrêter le plus vite possible le financement des infrastructures existantes. Aucune des grandes banques belges n'a pour le moment une politique suffisante. Les principales banques belges investissent, au total, encore plus de 40 milliards € dans les combustibles fossiles. Pourtant l'appel à désinvestir de l'énergie fossile devient de plus en plus fort. Après l'université de Liège, les universités de Leuven et de Gand ont aussi pris la décision de ne plus investir leur réserves financières dans les combustibles fossiles.



© Socialistisk Ungdom

TRUMP ENTEND SÉPARER LES BANQUES

Défendue par de nombreuses économistes et ONG (dont Financité) la séparation stricte des banques d'affaires et de dépôts, pourrait venir de... Donald Trump. Le président américain a en effet annoncé réfléchir à un retour au *Glass-Steagall Act*. Ce concept instauré après la crise de 1929 aux États-Unis et en Europe avait été progressivement démantelé à partir des années 80. À l'heure actuelle, les banques utilisent l'argent des déposants pour spéculer sur les marchés financiers. En cas de crise, les États sont alors obligés de renflouer les banques (comme en 2008) afin que les citoyens ne perdent pas toute leur épargne et que l'économie ne s'effondre pas totalement. Résultat, les États ont été obligés de s'endetter et d'appliquer de sérieuses cures d'austérité pour ne pas plomber les finances publiques. Reste à savoir, si Trump, adepte des volte-faces, ira au bout de ses intentions.

© Gage Skidmore



© Family Treasures

AG INSURANCE VEND DES ASSURANCES VIES AUX ENFANTS

AG Insurance vient de lancer une plateforme financière destinée aux parents afin de mettre en place une épargne pour leurs enfants. Le but affiché est également d'apprendre aux plus jeunes à gérer leur argent. Le site propose également de souscrire à des assurances vie (branche 23). C'est-à-dire que l'argent placé est investi sur les marchés financiers via des achats d'actions ou d'obligations. Sous couvert d'épargne, AG propose en fin de compte un produit spéculatif. D'ailleurs le client, avec ce type produit, n'a aucune assurance de retrouver son capital de départ. Enfin, selon l'OCDE, l'éducation financière doit permettre d'améliorer le bien-être sociétal. D'après l'administrateur de AG, la plateforme permettra aux enfants d'épargner à court terme afin d'acheter (par exemple) un jeu-vidéo. Difficile de trouver dans cette opération commerciale où se situe le progrès social.



© Raymondclarkeimages

LA FINANCE DE L'OMBRE PLUS PUISSANTE QUE JAMAIS

Selon le Conseil de la stabilité financière, censé mener les réformes suite à la crise de 2008, le *shadow banking* pèse l'extravagante somme de 92 000 milliards de dollars, soit 150 % du PIB mondial. Le *shadow banking* (ou finance de l'ombre) regroupe toutes les intermédiaires financiers se trouvant en dehors du système bancaire (des *hedge funds* jusqu'aux sociétés de crédit à la consommation, en passant par les fonds de pension). Contrairement aux banques qui dépendent des dépôts de leurs clients, ces acteurs de la finance de l'ombre ne fonctionnent donc que sur les crédits. Ils ne sont donc pas soumis aux mêmes réglementations. Si de nombreux économistes soulignent son utilité, il pourrait être vecteur de bulles et donc d'une nouvelle et massive crise financière à cause de sa démesure et de la faible réglementation qui lui est imposée. Et parmi les différentes zones économiques, l'Europe en est la championne incontestable, avec à elle seule (hors Royaume-Uni), 30 000 milliards d'euros.

UN ROBOT POUR RENÉGOCIER VOTRE CRÉDIT... ET VOLER DES EMPLOIS ?

Axa banque a annoncé avoir investi dans cinq logiciels-robots afin de réduire la charge de travail de ses employés. Ces logiciels peuvent gérer des tâches de *back office* comme le refinancement d'un crédit, l'accueil d'un nouveau client ou encore le re-plafonnement d'une carte de crédit. Ils permettraient de gagner un temps important : 48 secondes seulement pour une tâche qui prend 5 minutes à un humain. D'après AXA, ces robots n'effectueraient aucune erreur contrairement à un employé et leur coût annuel ne s'élève qu'à 30 ou 40 000 € pièce. Dans un communiqué de presse, AXA ose parler d'une situation *win-win*. Peut-être pour le client, sans doute pour les actionnaires : le conseil d'administration vient de fixer le dividende annuel à 1,16 € soit un taux annuel de 5 % par rapport au prix de l'action ; mais pas pour les salariés. Axa a annoncé un licenciement collectif de 650 personnes lors de la présentation de son dernier plan stratégique.

© IPSoft



LES CONTRÔLEURS FISCAUX EN COLÈRE

Lundi 29 mai, quelques centaines d'agents de l'administration fiscale ont manifesté et bloqué l'accès au siège du SPF finance. Les syndicats dénoncent une baisse significative des effectifs. Conséquence, un service détérioré pour les citoyens, mais surtout une baisse drastique des moyens de lutte contre la fraude fiscale, notamment des entreprises. *Ce sera le petit fraudeur qui sera pourchassé et pas le gros* expliquait Roland Vansaingele Secrétaire Général de la CGSP lors de l'action. Interrogé par De Tijd, le patron du SPF Finances, Hans D'Hondt, a reconnu lui aussi que depuis 2004 nous travaillons maintenant avec un tiers de personnel en moins. (...) Avec plus de personnel, davantage de fraudes pourraient être détectées.



© John Aslam

MALTA FILES

Après les *Panama Papers*, le consortium de journalistes European Investigate Collaborations a pu accéder à pas moins de 150 000 documents secrets sur Malte, véritable paradis fiscal à l'intérieur de l'Union européenne. Malte priverait ses voisins européens de pas moins d'1,5 milliard € de recettes fiscales. Alors que les bénéfices des entreprises sont taxés à hauteur de 34 % en Belgique, ce taux réel tombe à 5 % à Malte pour les entreprises étrangères. Il suffit d'y créer une filiale pour ensuite bénéficier des « générosités » de l'île. Parmi les Belges épinglés, le producteur de cinéma Paul Breuls, propriétaire de sociétés à Malte ou au Delaware, Brigitte Ernst, l'ancienne députée européenne et échevine Ecolo de Liège, actionnaire d'une société maltaise qui possède des ramifications jusqu'au Panama et aux Îles Vierges, Jean Cacciatore, l'ancien patron d'une entreprise d'installation de panneaux photovoltaïques, ou encore Eric Wittouck ayant fait fortune grâce aux suceries de Tirlémont et Mattheus Zadnikar. Ces deux derniers ont profité de la TVA alléguée sur les yachts de luxe à Malte. Plus celui-ci est grand, plus la TVA est faible. Pour un yacht de plus de 24 mètres, elle ne s'élève alors qu'à 5,4 %.

DEUX NOUVELLES MONNAIES CITOYENNES

Le Lumsou et le Sous-rire sont désormais la sixième et la septième monnaies locales et citoyennes en circulation en Wallonie. La première a été lancée le 17 mai et circule dans le bassin Namurois, la seconde à Malmédy. Plus de 50 prestataires acceptent déjà, en plus de l'euro, le Lumsou. Après l'Épi Lorrain en 2012, le Valeureux en 2014, les Blés en 2015, le Volti et le Talent en 2016, cette nouvelle monnaie aura pour objectif de stimuler une économie locale et durable, de réinstaurer de la solidarité dans les échanges, de créer davantage de liens et de contrer les effets néfastes de la spéculation financière.



© Jeanne Menjoulet

À PEINE ÉLU, MACRON ENTERRE LA TAXE TOBIN... AVANT DE LA RÉHABILITER

Cela aura été l'une des premières décisions du tout nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron (ex-banquier d'affaires à la banque Rothschild) fraîchement élu à l'Élysée. Moins d'une semaine après sa nomination, son ministre de l'économie Bruno Le Maire a tout simplement annulé la réunion programmée le 22 mai pour discuter de la mise en place de la taxe sur les transactions financières (TTF) en marge de l'Eurogroupe. Macron a toujours été opposé à cette mesure. Et puis deux semaines plus tard... volte-face. Les États-Unis renoncent à l'accord de Paris, et les ONG interpellent le président français quant au bénéfice de la TTF en matière de financement de la lutte climatique, obligeant ce dernier à se rallier à leur cause. Depuis six ans l'instauration de cette taxe est sans cesse repoussée, sous l'influence du puissant lobby bancaire. Pour rappel, si elle était en vigueur, cette TTF ne s'élèverait qu'à 0,1 % pour les actions et 0,01 % sur les produits dérivés. Soit un taux respectivement 210 et 2100 fois moindre que les taxes payées par une famille belge pour se chauffer l'hiver grâce au gaz ou à l'électricité.

ÉDUCATION FINANCIÈRE UNE ARME CONTRE LES INÉGALITÉS

Manquer de connaissances en matière financière fait courir le risque de prendre les mauvaises décisions. Raison pour laquelle l'éducation financière devrait être prochainement obligatoire à l'école.

Laurence Roland

L'éducation financière se réfère à un processus par lequel la personne acquiert les connaissances qui lui permettent de faire des choix avisés pour améliorer son bien-être financier¹. On parle donc de sa capacité à évaluer les risques et les opportunités en matière financière : gérer son budget, comprendre le mécanisme de l'inflation (par rapport aux intérêts d'un compte d'épargne), le risque d'une assurance vie, l'importance de se couvrir financièrement, etc. De ce point de vue, être éduqué financièrement n'est pas un but en soi, mais un moyen.

La dernière étude PISA² montre que les jeunes Belges atteignent un score un peu plus faible que la moyenne OCDE. Une étude de 2014, spécifique aux élèves flamands, épingle un haut degré d'éducation financière mais également un écart important entre les élèves les plus forts et les plus faibles. Bien qu'il n'existe pas une telle enquête pour la Belgique francophone, il est fort à parier que cette inégalité de connaissances y existe également. Nous sommes donc en Belgique, un des pays les plus inégalitaires.

La transmission de l'« incompétence » financière

L'éducation financière ne concerne pas uniquement les connaissances mais aussi l'attitude et les comportements associés. Ce n'est pas le tout de savoir qu'il est mieux d'acheter au comptant après avoir épargné, la tentation de prendre un crédit reste importante pour une grande frange de la population.



L'éducation financière à l'école donne à chacun les moyens de réduire les risques de mauvaises décisions financières.

La relation – démontrée dans de nombreuses recherches – entre mauvais choix financiers et faible éducation financière plaide pour éduquer financièrement les jeunes, et de préférence à l'école. En effet, l'éducation financière dispensée à la maison n'est pas optimale. Elle dépendra de la manière dont les parents l'abordent (peu, pas ou mal) et leurs lacunes risquent fort de se reproduire de génération en génération, creusant toujours plus les inégalités.

Au-delà des connaissances

Réduire l'éducation financière à un ensemble de compétences qui permettent de prendre des décisions utiles dans un univers financier de plus en plus complexe fait porter sur le consommateur la totale responsabilité de son bien-être financier. Or, bien que les individus n'ont évidemment pas la main mise sur un ensemble de facteurs externes, il est indispensable qu'ils comprennent l'impact de leur propre comportement financier sur le bien-être de la société³.

En Flandre, l'éducation financière est reconnue comme une compétence de

base que chaque élève doit maîtriser au sortir du secondaire. La Communauté française a intégré une vision plus large de l'éducation financière en y associant la notion de consommation responsable, qui s'inscrit dans le cadre de « l'éducation transversale à la citoyenneté ».

L'éducation financière ne fait pas encore partie des socles de compétences mais un groupe de travail est actuellement à l'œuvre pour en faire une matière transversale (plutôt qu'un cours à part entière) qui sera abordée à travers différentes matières. ■

1. OCDE, 2005.
2. Les études PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) évaluent chaque année dans 34 pays de l'OCDE les connaissances des enfants de 15 ans.
3. C'est ce que recommande également l'OCDE dans une seconde définition de l'éducation financière (Pisa 2012 Results: Students and Money: Financial literacy skills for the 21st century).

FINANCITÉ A DÉVELOPPÉ UNE BASE DE DONNÉES D'OUTILS POUR LES PROFESSEURS : WWW.FINANCITE.BE/ NOS-OUTILS, PROPOSANT DES JEUX, DES FILMS OU DES ARTICLES.

FRAUDE FISCALE, 25 MILLIARDS S'ENVOLENT CHAQUE ANNÉE

Le juge d'instruction Michel Claise, spécialiste de la délinquance financière était invité le 17 mai par Financité et le CNC-D-11.11.11 pour une conférence dans le cadre de la campagne « Stop à l'impunité fiscale ! »

Depuis quand la criminalité financière existe-t-elle ?

Elle existe depuis l'Antiquité, car elle est née avec les États. Ce sont les Grecs qui ont inventé les paradis fiscaux. Au V^e siècles avant J-C, pour éviter une nouvelle taxe, les commerçants émigraient sur des îles avoisinantes pour ne pas payer cette taxe. Mais depuis les années 80, elle est devenue démesurée. Au moment de la chute du mur de Berlin, on pensait qu'en s'ouvrant, les frontières allaient faire déferler la démocratie et c'est l'inverse qui s'est produit. Des pratiques mafieuses qui pouvaient exister de l'autre côté du mur sont arrivées en Europe occidentale.

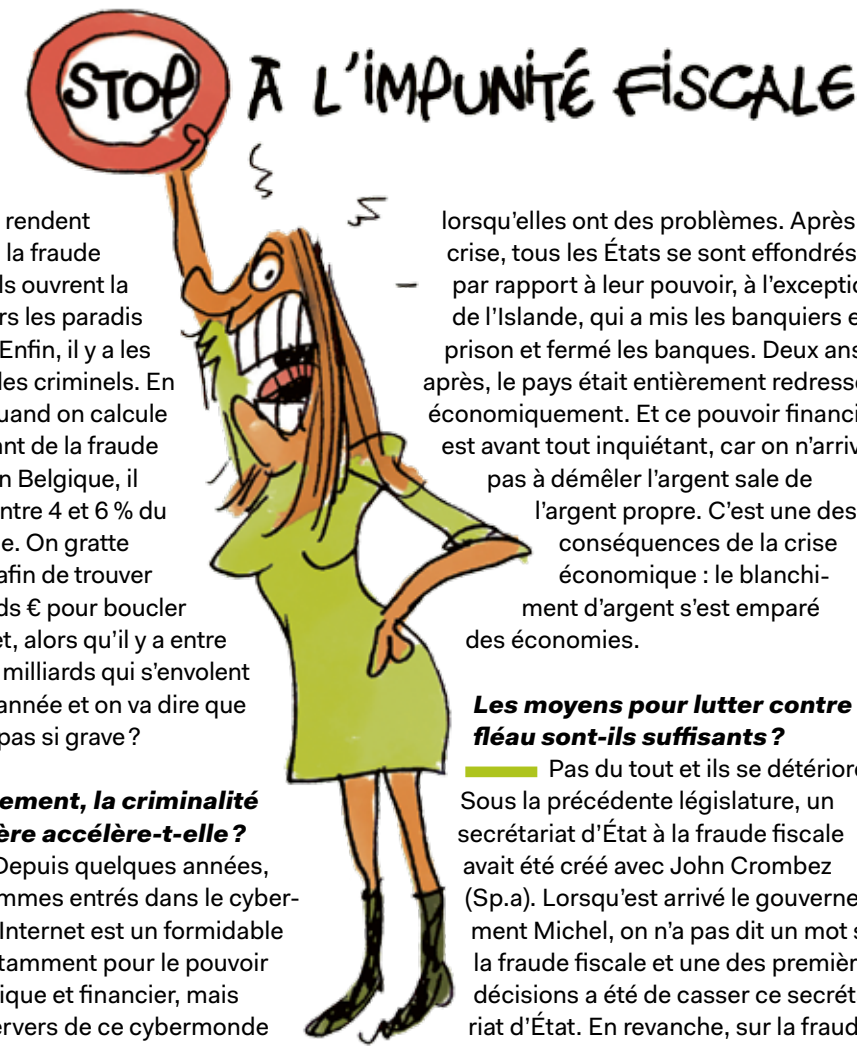
Où commence la fraude fiscale ?

Lorsque vous faites appel à un plombier, il va vous demander si vous désirez ou non une facture. Même si ce n'est pas très grave, c'est la première fraude fiscale. Ensuite, si vous construisez une piscine, on va vous proposer si vous voulez facturer à votre propre société. Là, c'est plus embêtant, on est dans le faux et l'usage de faux. Il y a ensuite les facilitateurs. Ce sont les banques, les avocats, les intermédiaires fiscaux, tous

ceux qui rendent possible la fraude fiscale. Ils ouvrent la porte vers les paradis fiscaux. Enfin, il y a les voyous, les criminels. En réalité quand on calcule le montant de la fraude fiscale en Belgique, il s'élève entre 4 et 6 % du PIB belge. On gratte partout afin de trouver 4 milliards € pour boucler le budget, alors qu'il y a entre 20 et 25 milliards qui s'envolent chaque année et on va dire que ce n'est pas si grave ?

Actuellement, la criminalité financière accélère-t-elle ?

Depuis quelques années, nous sommes entrés dans le cybermonde. Internet est un formidable outil, notamment pour le pouvoir économique et financier, mais l'effet pervers de ce cybermonde est épouvantable. Vous avez de plus en plus de e-commerce, le premier problème est que ces plateformes sont avant tout basées dans des pays où on ne paie pas d'impôts. L'autre phénomène, c'est le pouvoir financier qui domine le monde. Et que font les politiques face à lui ? Rien, à part aider les banques



lorsqu'elles ont des problèmes. Après la crise, tous les États se sont effondrés par rapport à leur pouvoir, à l'exception de l'Islande, qui a mis les banquiers en prison et fermé les banques. Deux ans après, le pays était entièrement redressé économiquement. Et ce pouvoir financier est avant tout inquiétant, car on n'arrive pas à démêler l'argent sale de l'argent propre. C'est une des conséquences de la crise économique : le blanchiment d'argent s'est emparé des économies.

Les moyens pour lutter contre ce fléau sont-ils suffisants ?

Pas du tout et ils se détériorent. Sous la précédente législature, un secrétariat d'État à la fraude fiscale avait été créé avec John Crombez (Sp.a). Lorsqu'est arrivé le gouvernement Michel, on n'a pas dit un mot sur la fraude fiscale et une des premières décisions a été de casser ce secrétariat d'État. En revanche, sur la fraude sociale, on a mis le paquet. Pourtant, les fautifs ; ce ne sont pas les chômeurs, ce sont les patrons. Il y a deux ans ensuite, Jan Jambon, a démantelé l'OCDEFO¹, une institution réunissant des policiers hyper formés à la lutte contre la fraude fiscale qui a prouvé son efficacité. En termes de police, de justice, nous sommes laminés. Il n'y a que deux juges d'instruction à Bruxelles. Seulement 2 à 3 % des dossiers sont traités. Et si jamais par miracle, vous êtes condamné, il vous suffit de faire appel et vous ne serez pas jugé, faute de moyens. Lutter contre la criminalité ce n'est pas seulement arrêter les gens, mais aussi arrêter les comportements. Il faut retrouver dans notre société une forme d'éthique. Moi je dis que c'est la seule richesse du pauvre et cela s'enseigne. Il est urgent que nous reprenions cet enseignement. ■

1. Office central de la lutte contre la délinquance économique et financière

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE LA CONFÉRENCE EN VIDÉO ET SIGNEZ LA PÉTITION SUR WWW.STOPIMPUNITEFISCALE.BE





GILLES PERRET IL FAUT RÉHABILITER LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le film *La Sociale*, qui retrace la création de la sécurité sociale en France vient de sortir en Belgique. Il était projeté par Financité le 15 juin au Quai 10, à Charleroi. Un film qui redonne foi en notre système de solidarité. Interview avec Gilles Perret, son réalisateur.

Propos recueillis par Julien Collinet

Pourquoi avez-vous eu envie de faire ce film ?

Mon film précédent portait sur le conseil national de la Résistance présidé par Jean Moulin qui avait un programme politique très progressiste. Il préconisait l'instauration de la sécurité sociale. Le film a beaucoup circulé et je me suis rendu compte lors des projections, que beaucoup de gens ne connaissaient pas l'histoire de la sécu et ce qu'elle représente. Je trouvais ça profondément injuste, car il n'y a pas de mesure plus humaniste. Elle donne tout simplement accès à la vie via la santé, les retraites, les allocations familiales. Donc j'ai eu envie de faire un film pour remettre en valeur cette institution qui est critiquée dans les médias et même dans l'opinion publique. Il fallait la réhabiliter.

Comment la mise en place de la sécurité sociale a-t-elle été possible ?

Grâce au rapport de force qui s'est instauré à la Libération, aux partis de gauche et aux syndicats qui avaient été très présents dans la Résistance. À ce moment, les patrons et les partis de droite étaient majoritairement rentrés dans la collaboration, ils n'avaient plus voix au chapitre. Du coup, même si le général de Gaulle dirigeait la France, il a dû laisser passer les mesures sociales portées par les communistes et les syndicalistes. Sinon, il n'aurait pas pu garder la tête du gouvernement provisoire. Tout le monde avait conscience que le marasme des années 30, la montée du fascisme, et la collaboration des élites avait produit la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Il y avait cette lucidité qu'il fallait mettre en place un État social plus juste et construire quelque chose de plus égalitaire. Dans tous les pays d'Europe, il y a eu des avancées avec des systèmes différents. Cette pensée a traversé les frontières.

Son avenir est-il en danger ?

Elle est attaquée régulièrement. En France, le pouvoir accordé aux complémentaires privées est sans cesse plus important. Mais elle a toujours été en danger, car ça a été une des seules choses qui échappait totalement au secteur privé. Les sociétés d'assurance, le patronat, les libéraux n'ont jamais accepté ça, et ont lorgné sur ce gâteau considérable. Et je parlais d'une époque où il y avait un rapport de force. Mais aujourd'hui dans une Europe ultra libérale, elle est plus menacée que jamais. Et même de l'intérieur. Car les dirigeants qui s'occupent de la sécu passent du privé au public, sortent d'écoles de management, sont inondés d'idéologie néo-libérale, prônant depuis les années 80 l'individualisme, au dépend du collectif. Alors ils adoptent très docilement

toutes les mesures qui mettent à mal la sécu. Pourtant, c'est un système qui coûte moins cher et reste plus égalitaire. Les frais de gestion coûtent 6 % contre 25 % pour les complémentaires privées, où il faut rajouter les frais de publicité, la rémunération des actionnaires. C'est une négation complète du discours idéologique qui affirme que la concurrence est bonne.

La France vient de se doter d'un gouvernement très proche des intérêts privés, cela vous inquiète-t-il ?

Effectivement, malgré le discours extrêmement complaisant autour de Macron, qui est un ancien banquier d'affaires, le secteur privé est partout. Quand on regarde de plus près son gouvernement, on retrouve des ministres, des conseillers, tous proches des lobbys, et notamment dans le secteur de la santé. Donc pour la sécu, c'est un très mauvais signe. Aussi dans l'idée d'Emmanuel Macron, tout le monde peut réussir, tout le monde peut devenir milliardaire. Mais quand on devient milliardaire, c'est forcément au détriment des autres. Il veut enfin favoriser les emplois où on ne paie pas de cotisations sociales. Mais s'il y a moins de cotisations, il y a moins de protection.

C'est aux citoyens, de défendre leur système de solidarité ?

Le succès du film montre que ce n'est pas très compliqué d'expliquer aux gens que la cotisation c'est de la solidarité. Ça montre qu'avec de la volonté, on peut faire des belles choses, même quand un pays est ruiné. On nous dit qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'argent, mais imaginez à la Libération dans quel état étaient

les caisses du pays ? Je crois que les gens sortent de la salle avec de l'optimisme et surtout, l'esprit combatif. ■



La Sociale, de Gilles Perret, 84 min, 2016, En salle.